

L'Echo du Binos

Le journal de la ville de Seysses - Avril 2019 n°97

**ZÉRO
PESTICIDE**

c'est 1000 FOIS MIEUX
pour ma santé
et la planète



**MON JARDIN
sans pesticides**



RETOUR SUR...



Causeries musicales



Spectacle Miss & Miss



Théâtre Public or not public



Thé dansant Galette des aînés



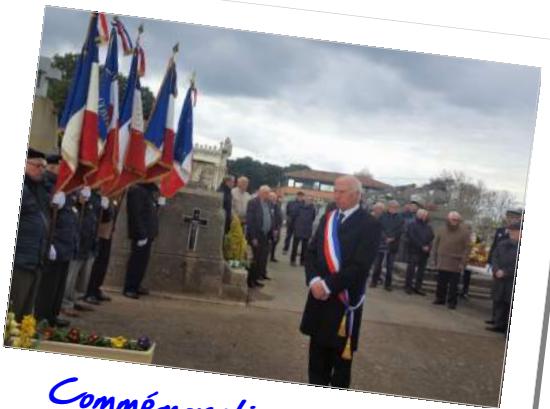
Spectacle Grain de sable



Petit Chaperon Rouge



Apéro littéraire



Commémoration du 19 mars

Toutes les photos sont disponibles sur le site <https://www.mairie-seysses.fr/albums-photos/>

SOMMAIRE

- P.2 Retour sur...**
- P.3 Éditorial**
- P.4 à 5 CCAS**
- P.6 PLU**
- P.6 Fibre optique**
- P.7 Zone 30**
- P.8 Civisme**
- P.9 à 11 Développement durable**
- P.12 Gendarmerie**
- P.12 Conciliateur de justice**
- P.13 Délibérations**
- P.14 Etat Civil**
- P.14 Population**
- P.14 Sectorisation collèges**
- P.15 Tribune libre**
- P.16 Vie associative**
- P.17 PAJ - Chantiers loisirs**
- P.18 Agenda jeunesse**
- P.19 Agenda culturel**
- P.20 Agenda**

Où va-t-on ?

La démocratie qui devait s'étendre dans le monde, se rétracte. L'intégration républicaine dans son ensemble se réalise de moins en moins. L'observation montre la persistance, sinon le développement, des fractures numériques et territoriales, des inégalités, des discriminations, du racisme, de l'antisémitisme, etc. Les écarts de richesse n'ont plus de limite. Le fossé grandissant entre les élites financières, culturelles et politiques et le reste de la population ébranle le consensus démocratique. Les classes populaires se détournent d'institutions et d'autorités qui entérinent pareille ségrégation sociale.

Le monde subit de plus en plus d'événements climatiques extrêmes dus au réchauffement climatique. Il est prouvé que nous allons vers une catastrophe écologique majeure. Pour lutter contre ces phénomènes et à terme la destruction du vivant, la seule transformation de nos habitudes ne suffira pas. Tant que l'autorité publique n'imposera rien aux multinationales, rien ne changera réellement, or le retour de l'Etat et de la réglementation n'est pas à l'ordre du jour.

La captation de l'intérêt général par des intérêts particuliers et la perte d'autonomie du pouvoir politique, font partie des principales causes de l'érosion du consensus social autour de nos institutions.

Comment s'étonner de la montée des populismes lorsque nos dirigeants s'alignent à ce point sur les intérêts des plus fortunés ? Comment s'étonner du mépris grandissant pour l'autorité publique lorsqu'elle abandonne l'idée de réorganiser la société de façon plus juste ?

L'individualisme se développe. Nous twittons, tchattons, commandons de plus en plus nos courses et nos repas sur Internet. Dans notre espace privé, quotidiennement nous vivons les meurtres, les viols, les vols, les attentats, les catastrophes naturelles, en France et dans le monde entier. Ils nous sont rapportés en continu par les chaînes généralistes ou d'informations et les réseaux sociaux, comme s'ils avaient lieu chez nous, développant ainsi le sentiment d'être personnellement en danger.

Plus les liens sociaux se délitent, plus les capacités d'intégration d'une société s'amenuisent. La démocratie suppose des corps intermédiaires forts qui sociabilisent les individus et font émerger une conscience collective. Plus ils sont faibles, plus le risque autoritaire grandit.

Un exemple : l'Association des Maires de France (AMF) fait partie de ces corps intermédiaires ; elle est chargée de faire "remonter" les problématiques auxquelles sont confrontés les maires. Lors de son congrès en 2018, l'AMF proposa sept sujets de négociations au gouvernement. Ce dernier, méprisant les représentants des maires, ne daigna répondre à aucun. Ceux qui sont en haut décident, les autres n'ont qu'à appliquer.

Comme de très nombreux conseils municipaux, celui de Seysses a voté le 23 janvier, à l'unanimité, son soutien à une résolution demandant que soient pris en compte les sujets proposés.

Là où les structures collectives d'ordre politique s'effacent, les individus se rassemblent en communautés d'origine, de foi, de couleur de peau, etc.

"On ne peut pas fonder la prospérité des uns sur la misère des autres. (Vincent AURIOL)"

Alain PACE, Maire de Seysses

MAIRIE DE SEYSES

10, place de la Libération
31600 SEYSES - 05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr
infos@mairie-seysses.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
9H-12H30 / 14H -17H
MERCREDI : 9H - 12H30
SAMEDI* : 9H30-12H15

*ouvert le second et le dernier samedi du mois / fermé en juillet août

Couverture : Zéro pesticides

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie, Associations, Intervenants extérieurs, Pixabay.

Impression : Imprimerie Cazaux

Imprimé sur papier recyclé

Tirage à 4200 exemplaires



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



CCAS **U**n CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public communal qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions et les associations.

CCAS A Seysses, le CCAS propose une assistance aux personnes en difficulté d'insertion, accueil et accompagnement des personnes dans toutes les problématiques de la vie quotidienne, (l'aide alimentaire, le logement, la santé...).

L'AIDE SOCIALE LÉGALE :

Constitution de dossier d'Aide Sociale, ouverture des droits, surendettement, domiciliation...

La domiciliation administrative permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour faire valoir ses droits civils, civiques et sociaux.

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL :

Accompagnement dans les demandes

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

BUDGÉTAIRE :

Conseil et suivi du budget

L'ORIENTATION VERS LES PARTENAIRES :

maison des solidarités, SIAS, associations...

Un entretien préalable avec le CCAS est obligatoire pour informer le demandeur sur ses droits et obligations.



PARTENARIAT CCAS - CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ACCOMPAGNÉ :

C'est une forme de crédit conçue pour faciliter l'insertion ou le retour à l'emploi d'une personne fragilisée. Il s'inscrit dans une relation tripartite entre le prêteur, l'emprunteur et un accompagnateur social.

Il s'adresse à des personnes fragilisées sur le plan socio-économique dont l'accès au crédit bancaire classique serait difficile (allocataires de minima sociaux, de l'assurance chômage, salariés aux faibles revenus ou irréguliers).

Il permet de financer tout projet contribuant à améliorer la situation personnelle, notamment résoudre les problèmes de mobilité pour l'achat d'un véhicule pour le retour à l'emploi, pour accéder à un logement (payer le dépôt de garantie), financer un déménagement, accéder à une formation, acheter des équipements de première nécessité...

En aucun cas, le microcrédit ne peut être une solution à un déséquilibre budgétaire et il ne doit pas couvrir les dépenses courantes.

N'hésitez pas à contacter le CCAS pour tout renseignement complémentaire.

DISPOSITIFS SAISONNERS : Le Plan National Canicule, Le Plan National Vague de Froid

Repérage des Personnes Vulnérables

Se protéger avant

Les personnes âgées, isolées, handicapées peuvent se faire connaître auprès du CCAS pour figurer dans le registre communal. En cas de vague de froid ou de fortes chaleurs des équipes d'aide et de secours pourront leur venir en aide. Ces plans ont été élaborés afin de déterminer les actions nationales et locales à mettre en œuvre pour prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'une canicule ou du froid.

La collecte des données auprès des personnes concernées par les plans d'alertes et d'urgences repose sur une démarche volontaire. Ne peuvent figurer dans le registre communal que des informations recueillies auprès de personnes qui en ont fait la demande elles-mêmes, par l'intermédiaire de leur représentant légal ou d'un tiers.

CCAS - SOLIDARITÉ

ATELIERS

Les ateliers, lieux d'échanges, de savoir - faire, de rencontres sont animés par des bénévoles :

↳ Atelier ex & co (expression et communication) : alphabétisation pour adultes

↳ Atelier tricot solidaire : des ouvrages de layette sont remis au fil des réalisations à la Croix Rouge, au service de néo natalité de l'hôpital de Toulouse Purpan...



CCAS DE SEYSSES - ACCUEIL DU PUBLIC SUR RENDEZ VOUS - 05.62.11.64.80

8, rue du Général de Gaulle - ccas@mairie-seysses.fr

Lundi 9h à 12h30 - 14h à 17h - Mardi 9h à 12h30 Jeudi 9h à 12h30 - 14h à 17h Vendredi 9h à 12h30



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SORTIE ANNUELLE

LE CCAS DE LA VILLE DE SEYSES PROPOSE À TOUS LES SENIORS UNE JOURNÉE DÉCOUVERTE DANS L'AUDE

MARDI 25 JUIN - DÉPART EN BUS - 7H15 Retour vers 19h30
parking de la salle des fêtes

AU PROGRAMME :

☛ VISITE DE TERRA VINEA



Embarquez à bord du "Terra Vinea Express" et plongez à 80 mètres sous terre, dans nos anciennes carrières de gypse reconvertis en chai de vieillissement.

Spectacle de son et lumière, mises en scène spectaculaires qui permettront de découvrir le travail de la vigne et du vin au fil des époques, ainsi que le métier de mineur.

☛ REPAS (voir menu ci-contre)

☛ ABBAYE DE FONTFROIDE NARBONNE



Visite guidée de l'abbaye, de la roseraie & découverte libre des jardins en terrasses. Durée : 1h45

MENU

- ✓ Assiette de charcuterie
- ✓ Filet de bœuf en croûte et sa sauce au foie gras
- ✓ Fromage
- ✓ Tiramisu fraise framboise
- ✓ Vin, café

Comment s'inscrire ?

jusqu'au 1^{er} juin
dans la limite des places disponibles
Uniquement au CCAS :
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
sur place : 8, rue du Général de Gaulle
PARTICIPATION : 28 € pour les Seysois
50 € pour les non Seysois
CCAS : 05.62.11.64.80

CCAS - SOLIDARITÉ

Actuellement, le CCAS recherche des personnes souhaitant entretenir un potager

PRÊT DE JARDIN POTAGER

- Vous ne pouvez plus entretenir votre potager ?
 - Prêtez-le !
 - Vous n'avez pas de potager ?

Entretenez un terrain mis à votre disposition !

Le CCAS vous propose d'établir un "Contrat de prêt à titre gratuit d'un jardin potager" entre le prêteur et le bénéficiaire.

Une personne âgée ne pouvant plus s'occuper de son terrain, le prête gratuitement à un habitant de Seyses qui va l'entretenir et le cultiver.

Une belle initiative d'entraide.

"JE DONNE"

Faites un acte de solidarité !

Le CCAS recherche des petits meubles, petit électroménager, vaisselle..., pour aider les personnes démunies de la commune.

Pour faire un don au CCAS, déposez gratuitement votre annonce sur le site internet de la commune <http://www.mairie-seysses.fr>,

en cliquant sur le bouton "CCAS je donne", puis remplissez le formulaire. Le CCAS vous contactera dès réception de votre annonce.



CCAS Je Donne

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

RÉVISION 1 DU PLU



Seysses

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Le projet est arrêté par Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2019 (délibération 4575).

La consultation des personnes publiques associées est en cours, le projet de révision du PLU sera soumis à l'enquête publique dans les formes prévues par les articles L 153-19 et R153-8 du Code de l'Urbanisme.

Vous pouvez consulter et télécharger tous les documents relatifs à la révision du PLU sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-seysses.fr/plan-local-durbanisme-plu/>

Le dossier "papier" est également consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

FIBRE OPTIQUE

Le premier nœud de raccordement fibre optique a été posé et inauguré à Seysses le 6 décembre dernier.

Cette opération marque le point de départ du déploiement de la fibre optique en Haute-Garonne. Au total, 51 Nœuds de Raccordement Optique seront implantés sur l'ensemble du territoire, afin de commencer à raccorder les futurs abonnés à la fibre optique, dès l'automne 2019. Le Conseil Départemental, via le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, mène une politique d'aménagement numérique ambitieuse avec le soutien financier de l'Etat et de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour déployer un réseau de 278 000 prises de fibre optique jusqu'à l'abonné, dit FttH (Fiber to the Home) entre 2019 et 2022 sur 100 % du territoire d'intervention du syndicat mixte.

(source conseil départemental)

Plus d'infos : <https://www.mairie-seysses.fr/fibre-optique/>



Le Très Haut-débit dans votre commune

Commune de **Seysses**
CA Le Muretain Agglo

Simorre

Déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) :

De juin 2018 à Mai 2019, 21% de prises

FttH déployées

De juin 2019 à Mai 2020, 79% de prises

FttH déployées

Estimation du nombre total de prises à déployer sur la commune : 3234 prises



Légende

Prises FttH à déployer

Déploiement FttH par Zone de Sous-Répartition Optique (ZSRO)

De juin 2018 à mai 2019

De juin 2019 à mai 2020

De juin 2020 à mai 2021

De juin 2021 à mai 2022

CIRCULATION - ZONE 30 EN CENTRE VILLE

QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

ZONE

30

Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable (article R110-2 du code de la route).

A Seysses, la zone sera prochainement élargie au centre ville. **Les entrées et sorties de zone seront annoncées par des panneaux et marquage au sol spécifiques.**

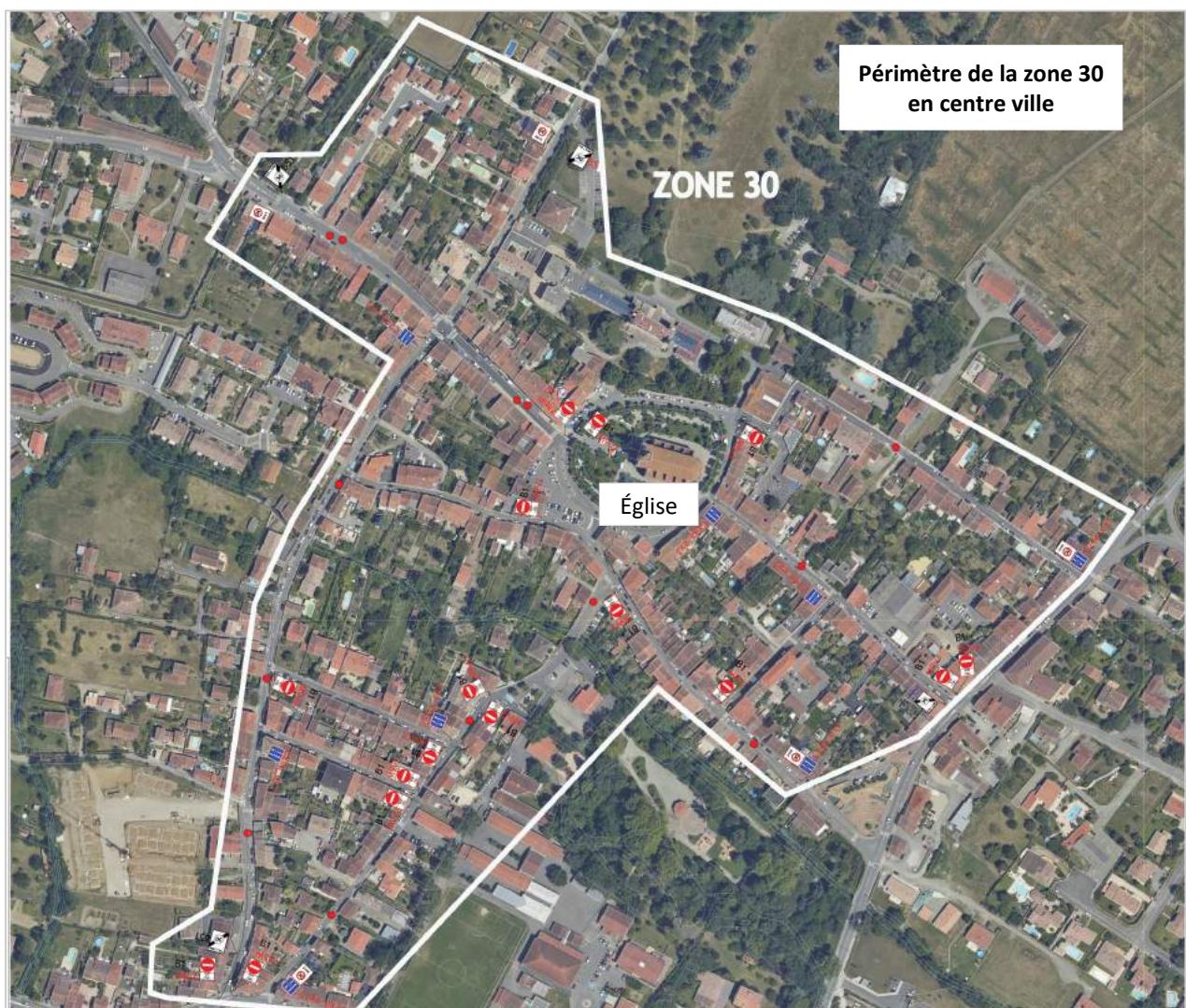
Les usagers devront adapter leur comportement de circulation.

Si les cyclistes doivent respecter la limitation de vitesse, ils bénéficient, même dans une voie à sens unique, **d'un double sens cyclable** à partir de l'instant où ils s'engagent dans une zone 30. Le double sens cyclable est exclusivement réservé aux cyclistes. Il est donc interdit aux deux roues motorisés.

Les cyclistes doivent toujours rouler à leur droite. L'automobiliste, le cycliste ou le piéton débouchant ou traversant une rue en double sens cyclable, doit regarder des deux côtés de la rue et non du seul côté d'où viennent les véhicules motorisés. Une vigilance particulière est à observer au niveau des traversées, des entrées et sorties des doubles sens cyclables.

Ensemble, changeons nos habitudes !

La carte ci-dessous est consultable sur le site de la commune : <https://www.mairie-seysses.fr/zone-30/>



NUISANCES SONORES

RAPPEL

Avec l'arrivée des beaux jours... les travaux de bricolage et de jardinage reprennent...

Oui mais pas n'importe quand !!!

Respectez les horaires imposés par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996,



Art 5 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) **ne peuvent être effectués que**

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche ou jour férié : de 10h à 12h et de 16h à 18h



Art 6 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les effets du bruit sur la santé dépassent la sphère auditive et mettent en jeu tout l'organisme. Tout auteur de bruit peut être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité, **et ceci de jour comme de nuit.**

Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit.

INTERDICTION DU BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental)

Qu'est ce qu'un déchet vert ? Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouse, les tailles de haie et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs etc...

Plus d'infos : <https://www.mairie-seysses.fr/interdiction-du-brulage-a-lair-libre-des-dechets-verts/>

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



La collecte trimestrielle des encombrants se fait sur toute la commune et dure plusieurs jours. Compte tenu de la quantité d'encombrants à ramasser et l'étendue de la commune, le ramassage se fait sur plusieurs jours. Une fois le passage effectué dans votre rue, les agents ne repassent pas.

Les encombrants sont des éléments volumineux non naturels

c'est-à-dire des objets qui ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture et/ou des objets qui ne peuvent être soulevés par une seule personne (gros meubles, fauteuils, lits, gros électroménager...).

Tout objet qui ne respecte pas les caractéristiques ci-dessus ne sera pas ramassé.

Les encombrants ne doivent être sortis sur le domaine public **que le dimanche soir** (à la veille des dates indiquées).

↳ **Le planning est consultable sur le site internet de la commune :**

<https://www.mairie-seysses.fr/vie-municipale/l'environnement/> rubrique ramassage des encombrants

↳ ou dans l'agenda du site internet de la commune : <https://www.mairie-seysses.fr/agenda/>

la déchèterie intercommunale de Roques est accessible (gratuitement) aux Seysois

Chemin de la Plaine des Lacs, tél. 05 61 72 44 82

<http://www.agglo-muretain.fr/fr/habiter-vivre/environnement-dechets/l-actualite-decheteries.html>

MOBILITÉ DOUCE

L'heure de la balade à sonnet !

Du parc de la Bourdette au lac de Paucheville,
 Vers le Seysses d'en bas allez vous promener,
 Suivez les étiquettes en bois pyrogravées,
 Enfilez vos baskets et randonnez tranquilles.

Traversez les champs et observez les oiseaux.
 Toute en brique et galets la ferme de Brouquère
 Peut encore témoigner du bâti de naguère.
 De Binos en Saudrune le long de nos ruisseaux

Le chemin la contourne, longe les lotissements
 Il traverse les époques d'un village mutant,
 Sculpté par la campagne, ratrapé par ville.

A côté de chez vous ce cheminement doux
 Vous invite à sortir en balade avant tout
 Selon votre rythme, sportif ou en famille.



De la fabrication
 à la pose du balisage
 dans le cadre des
 chantiers loisirs du
 Point Actions Jeunes



Le tracé de ce circuit balisé a été repéré par le "Club Seysois Montagne" qui a suivi ce dossier depuis son origine.

Les étiquettes ont été réalisées par les jeunes du Point Actions Jeunes durant les vacances d'hiver et ont été installées avec l'aide des Services Techniques.

Un plan du circuit (ci-dessous) est placé dans le parc.

Souhaitons que d'autres sentiers voient le jour,
 en particulier en direction de la zone
 récréative de Bidot pour enrichir nos
 possibilités de promenades locales.



Plan du circuit

Plus de photos sur le site : <https://www.mairie-seysses.fr/albums-photos/>



Mise en place
 de la signalétique sur
 l'ensemble du circuit



TRANSPORTS EN COMMUN

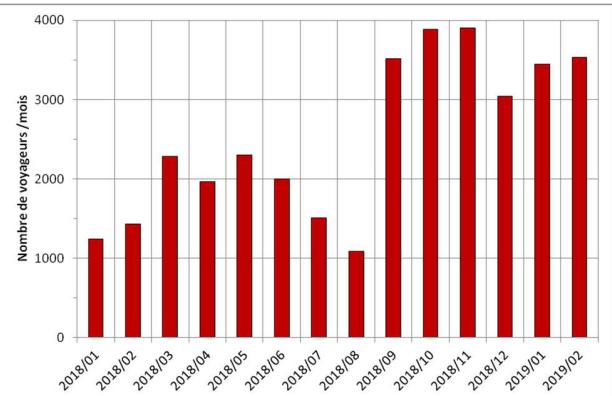
De longue date la commune est desservie par une ligne régulière Tisséo numéro 58 qui permet de rallier Toulouse (Basso Cambo) d'une part, et Muret (jusqu'au Lycée Aragon) d'autre part.

Depuis un peu plus d'un an, l'offre de transports en commun s'est enrichie de la ligne 315 de l'Etoile Muretaine qui, partant de Saint-Lys a pour objectif le rabattement vers la gare SNCF de Muret.

Les chiffres qui remontent de la billetterie indiquent que plus de 35 000 personnes ont déjà été transportées sur l'ensemble de cette ligne.

La courbe de fréquentation montre une forte saisonnalité liée aux vacances scolaires et globalement une progression constante depuis sa mise en service (triplement en une année).

Dans le détail, les comptages embarqués disponibles font ressortir trois arrêts majeurs sur cette ligne : le lycée de Fonsorbes, le lycée Charles de Gaulle et dans une moindre mesure la gare de Muret.



La thermographie infrarouge permet de visualiser les zones des bâtiments qui laissent échapper la chaleur de l'intérieur (en période de chauffage), en traitant des images de sa surface extérieure. Classiquement sont concernées les portes, fenêtre et toitures, mais l'imagerie renseigne aussi sur l'intensité de ce phénomène.

Ce diagnostic incite alors le propriétaire à entreprendre les travaux d'isolation qui lui permettront d'augmenter son confort thermique et de réaliser des économies financières.

Collectivement cette amélioration de l'habitat contribue, en favorisant les économies d'énergie, à limiter notre impact sur le climat.

A l'initiative de l'espace info-énergie du Muretain Agglo, une démonstration a été réalisée le 1^{er} mars entre la salle des fêtes et le centre bourg.

LA CHASSE AU GASPI



Balade thermographique du 1^{er} mars à Seysses

JARDINER SANS BIOCIDES



Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'usage de produits de synthèse par les particuliers n'est plus autorisé, comme c'est déjà le cas pour les collectivités depuis deux ans. Rappelons donc que le jardinier amateur peut et doit se passer des produits dit phytosanitaires qu'il utilise dans la majorité des cas par facilité et confort. C'est particulièrement le cas pour les désherbants, par exemple pour entretenir une cour ou un chemin d'accès ou maîtriser le développement des herbes sur le bord de son fossé.

A Seysses les zones bâties avec leurs parcs et jardins, plus les espaces publics représentent aujourd'hui environ la moitié de la surface communale, l'enjeu est donc conséquent. Pour l'entretien de ces espaces, qu'ils soient productifs ou juste d'agrément l'usage des produits chimiques doit être proscrit afin de limiter les impacts de ces produits, sur les sols, les eaux de surfaces et souterraines, sur l'ensemble de la biodiversité et enfin, faut-il l'ajouter, sur la santé humaine.

Des circuits de collecte sont organisés en déchèterie pour que chacun puisse y apporter ses produits non utilisés. La déchèterie intercommunale de Roques est accessible (gratuitement) aux Seysois.

Pour plus d'information, notamment sur les solutions alternatives aux désherbants voir par exemple le site :

<https://www.jardiner-autrement.fr/loi-labbe-le-kit-de-communication/>

ESPACES VERTS

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE LA HAUTE GARONNE 2018

Le "zéro phyto" au premier rang.

Ce sont, en tout, 70 communes haut-garonnaises dont Seysses qui se sont inscrites au concours des Villes et villages fleuris de la Haute-Garonne 2018, 45 ont été récompensées.

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, le Conseil Départemental s'engage chaque année, via le Comité Départemental du tourisme, à soutenir l'attractivité des territoires, à préserver le tourisme vert et durable ainsi que la qualité de vie des Haut-Garonnais à travers ce concours. Les visites se sont déroulées durant les mois de juin et juillet 2018, amenant 12 professionnels à découvrir les différentes communes participant au concours.



l'aménagement et de l'environnement et de techniciens de communes s'est alors réuni pour délibérer.

Les critères pour s'illustrer dans la compétition ? Le fleurissement en tant que tel, mais également la mise en valeur du patrimoine de la commune.

Par ailleurs, le jury a désormais ajouté une exigence environnementale à ses critères : travailler l'embel-

lisement de sa commune en se rapprochant du "zéro phyto" fait ainsi gagner des points.

La commune de Seysses a été primée par le "Prix Jardinier" décerné à Antony Paccanelli, agent au service des espaces verts. Le travail de préparation et d'entretien du fleurissement de la ville, assuré par toute l'équipe du service est récompensé.



Cérémonie de remise de prix au Conseil Départemental
De gauche à droite : M. Cujives, conseiller départemental, M. Paccanelli lauréat seysois, Mme Montané adj. au Maire

M. Bonilla conseiller départemental,
Mme Vezat-Baronia, conseillère départementale

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Comment ça marche ?

Vous allez vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ?

Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile ! Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande à la brigade de gendarmerie plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne.

Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

http://www.cjoint.com/doc/16_07/FGimPqE57yb_formulaire-otv.pdf

Plus d'infos : <https://www.mairie-seysses.fr/la-gendarmerie-vous-informe/>

N'hésitez pas à signaler rapidement tout phénomène suspect à la

Gendarmerie de Seysses 1 avenue Rol Tanguy - Tél. 05 34 48 21 30

@ : cob.seysses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture du :

lundi au samedi de 8h - 12h / 14h - 19h - dimanche et jours fériés de 9h - 12h / 15h - 18h

Urgence hors horaires d'ouvertureappelez le 17

LA GENDARMERIE RECRUTE



Tous les renseignements sur les divers recrutements et concours peuvent être obtenus sur le site internet : <https://www.lagendarmerierecute.fr/> ou auprès du Major POULAIN (brigade de Seysses) qui est le référent recrutement pour l'arrondissement de Muret. Il est à la disposition de toute personne désirant des renseignements sur les différentes carrières ou déposer un dossier de candidature. Prendre RV via le numéro de la brigade : 05 34 48 21 30.

CONCILIATEUR

PERMANENCE EN MAIRIE

M. Paul-Bernard SOUCASSE, conciliateur de justice assure des permanences à la mairie de Seysses.

Vous pouvez le rencontrer, lui écrire ou le saisir en ligne...

Le rencontrer en mairie :
le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois,
EXCLUSIVEMENT sur rendez-vous pris auprès de l'accueil de la mairie au

05 62 11 64 64

Lui écrire : via le formulaire "Demande de conciliation par un conciliateur de justice" que vous trouverez sur le site :"Conciliateurs de France" : <https://www.conciliateurs.fr/>

Le contacter par courriel :
paul-bernard.soucasse@conciliateurdejustice.fr

Le saisir en ligne :

Depuis le 3 mars 2017, tout demandeur a un moyen supplémentaire d'avoir recours à un conciliateur de justice. Il peut saisir en ligne son souhait de voir régler son différend en se connectant sur le site :



M. Soucasse

Simple, rapide et gratuite, la conciliation permet de régler un certain nombre de litiges de la vie courante.

Le conciliateur de justice impartial et neutre cherche avec les parties à trouver une solution qui ne lèse personne. Il est tenu à une obligation de réserve et au secret (confidentialité des entretiens). Il est nommé par le premier président de la cour d'appel.

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2018

- ◆ Création de poste suite à avancement de grade
- ◆ Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents
- ◆ Indemnité de conseil allouée au receveur municipal
- ◆ Rétrocession des voies et espaces communs "Les jardins de Rabi" et classement dans le domaine public
- ◆ Remplacement d'un membre suppléant au Comité technique
- ◆ Approbation de la convention d'entente relative à la fourniture et livraison de carburants
- ◆ Création d'un service unifié – Ecole de musique
- ◆ Modalités de transfert de personnel et restitution patrimoniale aux communes Ecole de musique
- ◆ Adhésion de la commune au service commun – service à table
- ◆ Convention de mise à disposition des services de la commune voirie

23 janvier 2019

- ◆ Institution du permis de démolir dans le périmètre des bâtiments historiques classés et des éléments Bâties Protégés
- ◆ Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture
- ◆ Bilan de la concertation et arrêt de la révision du PLU
- ◆ SDEHG – Enveloppe annuelle pour travaux urgents 2019
- ◆ Demande de subvention pour l'organisation du SEYS'TIVAL 2019
- ◆ Garantie d'emprunt au Nouveau logis Méridional CDC Habitat
- ◆ Statuts de la communauté de communes Le Muretain Agglo au 1er janvier 2019 – Approbation
- ◆ Modalités de restitution de la compétence Restauration (patrimoniales, financières, de personnels)
- ◆ Résolution de l'AMF suite au congrès des maires 2018 – Soutien de la commune de Seysses

13 mars 2019

- ◆ Muretain Agglo : Adhésion au groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés
- ◆ Rénovation de l'éclairage public : lotissement "Les Vitarelles"
- ◆ Garantie d'emprunt à 3F Occitanie destiné au financement de l'opération VERT MOUNICARD.
- ◆ Recours à un garde particulier du domaine public routier sur le territoire communal.
Les Gardes particuliers du domaine public routier des collectivités locales sont commissionnés par le Maire. Ils ont pour mission principale de veiller à la police de conservation du domaine public routier (L.116-2 du CVR). Leur champ de compétences est très limité, il s'étend sur les voies de toutes catégories y compris les chemins ruraux.
- ◆ Débat d'orientations budgétaires 2019
- ◆ Demande de subvention complémentaire – DRAC Travaux de restauration extérieure et Consolidation du clocher et de la façade Ouest de l'Eglise Saint Blaise et Saint Roch
- ◆ Création d'un poste de technicien territorial
- ◆ Dénomination de 9 voies (quartier Château d'eau) :
 1. Rue Hector BERLIOZ
 2. Rue Georges BIZET
 3. Rue Charles GOUNOD
 4. Avenue Maurice RAVEL
 5. Rue Richard WAGNER
 6. Rue MOZART
 7. Rue Frédéric CHOPIN
 8. Impasse LULLY
 9. Impasse SCHUBERT

Retrouvez toutes les délibérations en mairie ou sur le site de la commune
<https://www.mairie-seysses.fr/vie-municipale/les-deliberations/>

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES *Bienvenue à*

- | | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 17/11 PALLAS Louka | 13/12 LIRONCOURT Nathan | 01/02 LA SCALEA Eden |
| 22/11 PETIOT Gabriel | 15/12 FALIPOU Margot | 02/02 GARCIA Léo |
| 29/11 QUENAUT Eliya | 16/12 ESTRADA BOYENVAL Evy | 02/02 MATON Gaël |
| 30/11 SAINTE-CROIX Gabin | 01/01 ROUGEMAILLE Nali | 05/02 OUBENHADDOU Adil |
| 03/12 ALLIK Adam | 13/01 LAZA Silvio | 20/02 COUTINHO DE OLIVEIRA Hugo |
| 04/12 CHAMSOUDINE Neyssam | 24/01 PUILLET Maëlle | 24/02 MAHMOUDI Kamélia |
| 04/12 RODRIGUEZ Julia | 25/01 VASILLE Ana | 27/02 MARCADAL Noélie |
| 06/12 BEUGNOT Paul | 28/01 VANWIERST Elyo | 04/03 MONIN Camille |
| 11/12 REIG Tiago | 29/01 SOULLARD Ana | |
| 13/12 LIRONCOURT Lou | 30/01 MICHALLET-FAVREAU Séphora | |

MARIAGES Félicitations à

- 01/12 MAAMRI NAFIE Firdaous & OUMARI Mohamed
29/12 RATHQUEBER Marie & MARTINEZ Christophe
19/01 BOUTIDA Hanane & EL HADDEF Hafide 19/01 CARISSIMO Sophie & BONNARD Quentin
26/01 LOUKBIDA Chaimaa & YACOUBI Jaouad
02/03 ABASSID Zahra & BEN RAHOU Hichem

DÉCÈS *Sincères condoléances aux familles de*

- 25/11 BORGEY Monique épouse PEYRONIN
29/11 CAMELEYRE Freddy
16/12 ROYÈRE Rolande épouse BERGAMO
31/12 CAUSSADE Georges
14/01 BÖHRINGER Jean
20/01 MANDEMENT Raymond
01/02 LAGUERRE Georges
01/02 MALARDÉ Marie épouse DEVIC
04/02 BAYADROUN Driss
08/02 BARDOT Michel
09/02 AVALOS François
11/02 JABER Ramis
27/02 SAQUET Michel
02/03 ZIOLKOWSKI Joëlle épouse GUILHEM

POPULATION

Les populations légales millésimées 2016 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019 (paru le 27 12 2018)

8910 Seyssois au 1^{er} janvier 2019

Les populations légales millésimées 2016 sont établies à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2014 à 2018 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période.

source : INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3681328?geo=COM-31547#consulter>

COLLÈGE

SECTORISATION DES COLLÈGES



Mercredi 30 janvier, les élus départementaux réunis en session, ont adopté la nouvelle sectorisation des collèges haut-garonnais afin de l'adapter à l'évolution des effectifs et d'assurer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions à la rentrée 2019.

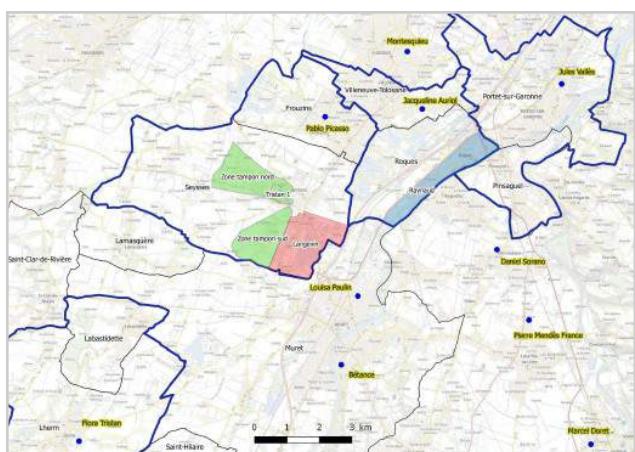
Pour alléger les effectifs du collège Pablo Picasso à Frouzins, une partie du territoire de la commune de Seysses sera affectée au collège Flora Tristan de Lherm et une autre partie au collège Jacqueline Auriol à Villeneuve-Tolosane.

Ces mesures sont prises de manière provisoire jusqu'à l'ouverture du collège de Seysses en 2022.

Source : (Conseil départemental 31)

Plus d'infos et sectorisation rue par rue :

<https://www.mairie-seysses.fr/une-nouvelle-sectorisation-des-colleges-pour-la-rentree-2019/>



OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Texte non communiqué

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

"SEYSSES Face au développement Urbain..."

Si nous n'y prenons garde, notre commune, qui avait conservé jusqu'alors un caractère de "petite ville de campagne", va ressembler, dans quelques années, à un amas hétéroclites de constructions en tous genres, participant peu ou prou à la défiguration de ce caractère.

Pour preuve, l'exemple de ces constructions, édifiées à l'entrée principale de la cité, auprès du château d'eau, qui ressemblent à s'y méprendre à un casernement militaire !!

Pourquoi les élus en charge de l'urbanisme, laissent-ils réaliser de pareils projets, à des promoteurs qui n'ont pour certains que l'objectif de la rentabilité ?

Certaines communes environnantes ont pris conscience de ces excès et ont décidé de ne pas laisser libre cours à l'architecture douteuse de certains projets.

Ainsi ont-ils créé une commission de "développement urbain", afin d'analyser la qualité de chaque projet de constructions présentés à l'instruction d'un permis de construire.

Ils sont à même de décider ce qui est acceptable et le cas échéant, d'opposer au requérant avant la construction, les éventuels aléas que ferait peser le projet sur la qualité architecturale que la collectivité voudrait protéger et refuser le projet présenté en l'état.

A Seysses, point de commission, les élus en charge de l'urbanisme, le maire en tant que responsable, laissent libre cours aux opérateurs, qui pour certains n'ont cure de la qualité architecturale de leur projet et participent ainsi à la dégradation de l'image de notre cité.

Aujourd'hui, certains élus envisagent à grand frais un projet d'embellissement du rond point d'entrée de ville! Peut être pour détourner l'attention sur l'environnement médiocre de cette réalisation immobilière !!

Alain VIDAL, groupe "Mieux Vivre Ensemble".

LES AMIS DE L'ORGUE



Appel à candidatures !
L'association lance un appel à candidature pour intégrer à l'équipe organisatrice des éléments jeunes afin de préparer la relève.

Elle recherche également des personnes ayant des connaissances techniques pour aider à l'installation et à la conduite des opérations de prise de son et d'image pour les opérations de déport d'images vidéo lors des concerts.

Pour tous renseignements : iph.demiguel@orange.fr
ou : roger.guyot8@orange.fr

Le prochain concert proposé par l'association aura lieu le dimanche 2 juin 2019 à 16 h30 en l'Eglise

Un concert orgue et duo de trompettes avec :

- à l'orgue : Olivier SALANDINI, titulaire des grandes orgues de la cathédrale de Bourges,
- aux trompettes : Bruno NOUVION, ancien trompette solo de l'orchestre de Radio France et François FRÉMEAUX, professeur de trompette au conservatoire de Toulouse



Retour sur

Vous trouverez ci-dessous les liens pour accéder aux vidéos mises en ligne par Natacha Triadou violoniste, extraites du concert donné à Seysses en avril 2018 avec Marc Chiron, organiste.



Le Concerto de l'Adieu de Georges DELERUE
(la musique du film "Dien Bien Phu")

https://www.youtube.com/watch?v=Pj_WdsCS8ic

La Campanella de Niccolo PAGANINI

<https://www.youtube.com/watch?v=QOXZcODr2xI>

Asturias d'Isaac ALBENIZ (solo)

<https://www.youtube.com/watch?v=Fv4hrPOqqHk>

Natacha Triadou et Marc Chiron lors du concert à Seysses en 2018

STAGES SPORTIFS

AIKIDO



L'Aïkido Club Seysois fête ses 10 ans !

Pour l'occasion, le club organise un stage au Dojo le samedi 18 mai & le dimanche 19 mai.

Ce stage sera animé par Antoine SOARES, Chargé d'Enseignement National 6^{ème} Dan venant de Paris.

Plus de renseignements :

05 34 48 90 05

aykydo31@gmail.com

<http://aikido-seysses.fr/>



Antoine SOARES
C.E.N 6^{ème} DAN

ou dans l'agenda du site de la mairie :

<https://www.mairie-seysses.fr/agenda/2019-05/>

FOOTBALL USSF



Le club de l'Union Sportive Seysses Frouzins organise des stages ouverts aux enfants nés entre 2012 (U7) et 2006 (U13) proposant des activités et des sorties : football, jeux, bowling, laser game, Event Five...

Dates des prochains stages :

Vacances de printemps :
du 22 au 26 Avril et du 29 Avril au 3 Mai

Vacances d'été :

du 8 au 12 Juillet et du 15 au 19 Juillet

Plus de renseignements
06.18.90.73.71



CHANTIERS LOISIRS



Qu'est ce qu'un chantier loisirs ?

C'est une première approche du travail et un moyen d'investir le jeune dans une action citoyenne.

Cela lui permet de financer ses loisirs (gratuité des sorties et réduction du tarif du séjour qui a lieu l'été).

Le chantier se déroule en général tous les matins, de 9h à 12h, la première semaine des vacances scolaires. Comme par exemple : décoration du restaurant scolaire, création de poubelles du parc, rénovation des bancs et des portails, nettoyage de quartiers seysois... (réalisés ces dernières années).

En février 2019 les projets étaient : création de flèches pour baliser le circuit "Bourdette - Paucheville" (voir page 9) et rénovation des bancs de la place 8 mai.

Ci-dessous des photos de ces chantiers :



↳ POINT ACTIONS JEUNES (PAJ) 11 à 17 ANS

Les jeunes du Point Actions Jeunes vous invitent à venir nombreux les

- **vendredi 26 avril (après midi)** : "prévention routière" au parc de la Bourdette organisée dans le cadre des chantiers loisirs en partenariat avec la structure jeunes de Roquettes, la BPDI (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile), Tisséo, Maison de la sécurité routière et une association de prévention routière de quartier avec pour objectifs :



- de sensibiliser les jeunes aux risques de la conduite sur route (vélos, trottinettes et piétons...) afin d'anticiper les accidents et d'adopter les bons comportements.
- d'organiser une rencontre de prévention intergénérationnelle.

- **samedi 25 mai** : à la 8^{ème} édition du Seys'tival



Chantiers loisirs :

- ↳ **Vacances de printemps :**
du 23 au 26 Avril :
Préparation d'une journée prévention routière le 26/04

- ↳ **Vacances d'été :**
du 15 au 19 juillet :
Nettoyage nature

Activités :

- ↳ **du 08 au 27 juillet**
Sorties piscines, jeux d'eau, wakeboard, pêche
- ↳ **du 22 au 26 juillet**
Séjour à la mer
(Paddle, bouées tractées, plongée, camping)

Le PAJ sera fermé du :
samedi 04/05 au lundi 13/05
samedi 27/07 au lundi 02/09

Les activités proposées aux jeunes tout au long de l'année sont consultables sur les plannings mensuels du PAJ. Ils sont disponibles sur le site de la mairie ou au PAJ auprès des animateurs.

Exemple d'activités : du graff, jeux sportifs, ateliers manuels, ping-pong, jeux de société, babyfoot, création de courts métrages, cuisine, cocktails sans alcool, des sorties...

Contact : David ou Gabrielle tél. 05 61 08 40 39 / paj@mairie-seysses.fr

La plaquette de présentation du PAJ est disponible en ligne sur le site internet de la ville ou au PAJ

Renseignements, inscriptions à l'accueil administratif du SEJS durant les horaires d'ouverture au public
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 9h15 et de 16h15 à 16h45 / Mercredi de 8h30 à 9h15

Accueil SEJS : 05 61 56 86 40 - Courriel : sej.accueil@mairie-seysses.fr

AGENDA CULTUREL



Bébés-lecteurs

tous les mercredis

10h30 à 11h à la médiathèque
enfants de 6 mois à 3 ans

Merc.
10 avril

Contes pour petites oreilles

10h30 à la médiathèque
"Monsieur cent têtes"



Par la C^{ie} Les Astronambules
Pour les moins de 3 ans

Expositions à la médiathèque

Jusqu'au 28 avril

Miguel Cadiergues
Art abstrait



Du 3 au 29 mai

Marie Boyer
peintre



Jeudi
11 avril

Histoire de l'art

par Annick Arnaud,
historienne de l'art, conférencière



jeudi 11 avril 18h30 à 20h
à la salle des fêtes
Alphonse MUCHA, Affichiste

Merc.
15 mai
19 Juin

17h

HISTOIRES à CROQUER



à la médiathèque par Enora & Laura

Le nombre de places est limité selon la jauge fixée par les artistes. Les réservations sont recommandées auprès du service culturel pour tous les événements de la programmation culturelle.

Plus d'infos : www.mairie-seysses.fr Réservations, renseignements auprès du service culturel

Tél : 05 62 23 00 63 - culture@mairie-seysses.fr ou directement sur place à la médiathèque :

lundi, mardi de 14h à 18h/mercredi 9h- 12h et 14h - 18h /vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h / samedi 9h - 12h

Horaires d'été : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 8h- 13h - samedi 9h – 12h

Attention !

La Médiathèque sera fermée pour travaux du 24 juin au 4 août

AGENDA

dates connues au moment du bouclage du journal - transmises par les organisateurs sous réserve de modifications <https://www.mairie-seysses.fr/agenda/>

Avril

Sam.6 Repas de printemps
Aujoulets 19h30
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

Dim.7 Sorties
7 Bagert
14 Sentier patrimoine : Puycelci
21 Courtaou de la Lit
28 Tuc de Peyre Mensongère
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

Dim.7 Bal musette Salle des fêtes
14h30 à 18h30 & 21h à 1h
Orch. "Alex LORENZO" "René HIDIAR"
Entrée 10€/16€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Sam.13 Carnaval Départ du défilé 14h
parc de La Bourdette jusqu'à la
salle des fêtes pour le bal costumé
de 15h30 à 17h30
lespuces.seysses@gmail.com
LES PUCES SEYSSOISES

Sam.13 Jeux en réseau Aujoulets 12h
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

Dim.14 Puces couturières 10h - 18h
Salle des fêtes 05 61 56 93 26
foyerrural.seysses@orange.fr
FOYER RURAL

Ven.19

Bal danses country
S. des fêtes de 20h30 à 1h30
Entrée 5€ freedomdc@hotmail.fr
FREEDOM DANCE COUNTRY

Sam.20

Clôture des inscriptions
WE sophro-qi gong /4 & 5 mai
06 13 75 90 43
LES CHEMINS DE L'HARMONIE

du 22/04

Stages de foot
au 03/05 odufon@havasvoyages.fr
06.18.90.73.71
UNION SPORTIVE SEYSSES-FROUZINS

Jeu.25

Art Floral Salle Aujoulets
à 17h15 & à 20h30

VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

Dim.28

3^{ème} foire aux disques et BD
Salle des fêtes de 9h à 18h
06-79-89-91-49
COLLECTIONNEURS DE VINYLES

Mar.30

Goûter dansant ouvert à l'Interclub du "GPT de l'arr. de Muret" de 14h30 à 18h30 - salle des fêtes. Orch. "Jean-Paul HOSSELET"
CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Mai

Dim. Sorties

5 Sommet des Griets
12 Le rocher de Batail
19 Cabane d'Auloueilh
Samedi 25 Cap de Pouy de Hourmigué
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

Dim.5 Vide-greniers

Salle des fêtes - De 9h à 18h
07 68 75 13 41
association.lepassage31@gmail.com
LE PASSAGE

Mer.8 Commémoration du 8 mai

au monument aux Morts
à 11h30 **MAIRIE**

Mer.8 Chasse aux œufs à partir de
14h au parc de La Bourdette
lespuces.seysses@gmail.com
LES PUCES SEYSSOISES

Jeu.9 Généalogie Aujoulets - 20h30
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

Sam.11 Bal danses country
S. des fêtes de 20h30 à 1h30
Entrée 5€ freedomdc@hotmail.fr
FREEDOM DANCE COUNTRY

AGENDA SUITE *dates connues au moment du bouclage du journal - transmises par les organisateurs sous réserve de modifications <https://www.mairie-seysses.fr/agenda/>*

Mai

Dim.12 **Bal musette** Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orch. "Hugues LAMAGAT" Entrée 10€/16€ les deux séances **CLUB DU 3^{ème} ÂGE**

Mar.14 **Journée "les Folies fermières"** à Garrigues dans le Tarn. Premier cabaret à la ferme de France : visite de la ferme-repas et revue cabaret. **CLUB DU 3^{ème} ÂGE**

Sam.18 **Stage d'Aïkido** (enfants & adultes) au Dojo Samedi 10h-12h + 15-18h Dimanche : 9-12h + 14h30-17h aikido-seysses.fr 05 34 48 90 05 akyodo31@gmail.com **AÏKIDO SEYSSOIS**

Dim.19 **Grande braderie** parc de La Bourdette de 10h à 17h. 06 75 34 42 86 **SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**

Jeu.23 **Art Floral** Salle Aujoulets à 17h15 & à 20h30

Vend.24 **Art Floral** Salle Aujoulets à 9h & à 10h30 **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

Sam.25 **Seys'tival** parc de La Bourdette à 14h30 (cf page 18) **PAJ- MAIRIE**

Dim.26 **Elections européennes**

du 26 au 30 **Voyage** sur "La Côte d'Azur" 5jours/4nuits **CLUB DU 3^{ème} ÂGE**

Juin

Sam.1 **Fête des voisins** Parc de La Bourdette à 19h30 cfs31600@gmail.com **COMITÉ FESTIF SEYSSOIS**

Dim.2 **Vide ta bibliothèque** Salle des fêtes - De 9h à 18h 07 68 75 13 41 **LE PASSAGE** association.lepassage31@gmail.com

Dim.2 **Concert orgue et duo de trompettes** Eglise à 16h30 avec Olivier SALANDINI, Bruno NOUVION, & François FRÉMEAU, (voir détails page 16) **LES AMIS DE L'ORGUE**

Jeu.6 **Généalogie** Aujoulets - 20h30 **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

Sam.8 **Théâtre enfants** 20h30 Salle des fêtes 05 61 56 93 26 foyerrural.seysses@orange.fr www.foyer-rural-seysses.fr **FOYER RURAL**

Dim.9 **Vide-greniers** Sur le parking de l'école Paul Langevin Exposants : 7h, Visiteurs : 9h lespuces.seysses@gmail.com **LES PUCCES SEYSSOISES**

Dim. Sorties

9 Cirque Cascériens
16 Pic de Balmiou
23 Étang Hilette & cirque de Cagatelle
30 Lac de la Coume d'Or
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

Sam.15 **Gala de danse** 20h30 Salle des fêtes foyerrural.seysses@orange.fr www.foyer-rural-seysses.fr
05 61 56 93 26 **FOYER RURAL**

Sam.22 **Jeux en réseau** Aujoulets 12h **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

Mar.25 **Journée découverte** (détails p.5) **CCAS - MAIRIE**

Jeu.27 **Repas de clôture du 1^{er} sem.** salle des fêtes à 12h30. Orch."Tic Tac Musette" **CLUB DU 3^{ème} AGE**

Jeu.27 **Art Floral** Salle Aujoulets à 17h15 & à 20h30

Ven.28 **Art Floral** Salle Aujoulets à 9h & à 10h30 **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

Juillet

Ramassage des encombrants Lun.1 Pensez à les sortir le dimanche soir détails p.8 **MAIRIE**

Mar.2 **Concours de belote** ouvert à l'Interclub du "GPT de l'arr. de Muret" à 14h salle des fêtes. **CLUB DU 3^{ème} ÂGE**

Dim. Sorties
7 Lac de Rémoulis
14 Lac de Caillauas
21 Lac de Montarrouye
28 Pic de Bataille
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

du 08/07 **Stages de foot** Complexe de la Saudrune au 19/07 odufon@havasvoyages.fr Tél. : 06.18.90.73.71 **UNION SPORTIVE SEYSSES-FROUZINS**

Jeu. 18 **Passage du Tour de France** (rte de Toulouse/rte d'Ox) étape 12 Toulouse -Bagnères de Bigorre

Août
Dim. Sorties
4 Pic de Pradel
11 Pic de Cabailleure
18 Bastan/Pichaley
25 Coth Deth Horo
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

